

Rapport RSE
Responsabilité Sociale de l'Entreprise

Pavillon Prévoyance - Exercice 2018

SIREN : 442 978 086
LEI : 9695005R1SF7I2XQW328



**PAVILLON
PRÉVOYANCE**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE
Ma mutuelle va plus loin

1- Cadre général

L'article 173 de la Loi de Transition Energétique soumet, en autres, les mutuelles et unions régies par la Code de la Mutualité à la communication annuelle d'informations relatives à leur contribution au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de gouvernance dans la politique d'investissement menée.

Le rapport doit préciser notamment « les modalités de prise en compte dans leur politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ».

L'objectif de cette mesure est de faire émerger les meilleurs pratiques en termes de protection des actifs face aux risques environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG), chaque investisseur ayant une responsabilité fiduciaire impactant le financement de la transition énergétique.

2- La prise en compte des critères ESG au sein de Pavillon Prévoyance

Pavillon Prévoyance, de par sa qualité de mutuelle, est sensible aux aspects sociaux, environnementaux ou de qualité de gouvernance dans l'ensemble des engagements qu'elle opère.

A ce titre, elle est notamment investie dans le logement social sur Bordeaux. A fin 2018, **Pavillon Prévoyance** loue, au travers de sa SCI, deux immeubles au centre de Bordeaux comportant notamment 4 appartements conventionnés social ou très social.

Dans cette même optique, la SCI a acquis début 2018, un immeuble dans lequel il est envisagé d'opérer de la location à des jeunes handicapés moteur.

Enfin, **Pavillon Prévoyance** étudie la piste de logements destinés aux seniors afin de répondre aux besoins, toujours plus nombreux, de cette population.

D'autre part, au niveau des placements financiers, **Pavillon Prévoyance** intègre les critères ESG. Cette intégration encore récente demande une mise en œuvre progressive tenant compte de deux objectifs : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos adhérents et celui du respect de nos valeurs mutualistes.

Cette progressivité s'opère à différents niveaux :

- Sélection des titres ayant un « attrait » ESG
- Reporting intégrant la dimension ESG
- Exclusion de certains secteurs d'activité selon les orientations du Conseil d'administration

En ce qui concerne la sélection des titres, depuis de nombreuses années, **Pavillon Prévoyance** investit essentiellement sur la zone France et Europe et exclusivement dans les émissions libellées en euros. Ceci permet de garantir la fiabilité des informations sur la gouvernance des entreprises dans lesquelles elle investit. De plus, certains titres sont sélectionnés pour leur « label vert ». C'est le cas notamment de titres émanant de CACIB garantissant que les fonds collectés sont affectés, à valeur équivalente, à un portefeuille de « prêts verts » dont les emprunteurs démontrent une forte performance ESG ou ont une activité considérée comme verte (gestion de l'eau et des déchets, efficacité énergétique, énergies renouvelables, etc.).

En ce qui concerne le reporting, **Pavillon Prévoyance** suit son niveau d'investissement respectueux notamment au travers du score ESG établi semestriellement par son prestataire Forward Finance. Ce score est stable au 31/12/2018.

Enfin, en ce qui concerne les exclusions de certains secteurs, **Pavillon Prévoyance** est naturellement attentif à ne pas investir dans des secteurs comme le tabac ou l'alcool de par son impact sur la santé. Toutefois, il est en projet de définir de manière plus précise et plus explicitement par le Conseil d'administration les critères d'exclusions à prendre en compte.

A noter également que lors de l'investissement pour la construction de son siège social, **Pavillon Prévoyance** a choisi, parmi les projets proposés, le projet de bâtiment le moins consommateur en termes d'énergie. Cela se traduit notamment par la mise en place de ventelles sur l'ensemble des façades du bâtiment permettant une réduction de l'utilisation de la climatisation et par une utilisation raisonnée du chauffage (plages horaires réduites).

3- L'évolution du critère ESG au sein de Pavillon Prévoyance

Pavillon Prévoyance souhaite poursuivre son engagement au niveau des critères ESG au travers des actions suivantes :

- Intégration des critères ESG de manière plus explicite au sein d'une charte de placement définissant les règles d'exclusion établies par le Conseil d'administration
- Mise en place d'une charte RSE ou adhésion à la charte RSE de la FNMF